

Accueil des stagiaires à la DRAC Bretagne

Le Ministère de la culture met en œuvre des politiques et des procédures aptes à garantir le respect de la diversité et de l'égalité de traitement en interne, mais aussi à l'égard des publics, des partenaires et « usagers » de toute nature.

Dans ce cadre, les procédures d'accueil des stagiaires sont les suivantes :

Stagiaires de collège :

L'offre d'accueil des stagiaires de collège fait l'objet d'une diffusion chaque année sur le site internet de la DRAC Bretagne. Pour l'année scolaire 2022/2023 (stage en 2023), l'avis est diffusé à compter de septembre 2022. Vous pouvez y répondre jusqu'au **31 décembre 2022** inclus, en adressant votre lettre de motivation au siège de la DRAC à Rennes (merci de préciser le lieu de stage souhaité : Rennes, Quimper, Brest, Vannes ou Saint-Brieuc). (Voir adresse du siège en bas de page)

Stagiaires (hors collège) :

Toutes les offres de stage sur des profils particuliers et d'une durée supérieure à 2 mois (étudiants en enseignement supérieur, lycées techniques ou professionnels) font l'objet d'une diffusion spécifique sur le site internet de la DRAC Bretagne et sur le site pass.fonction-publique.gouv.fr. Merci d'y répondre en rappelant le numéro de référence.

Les stagiaires en observation pourront être accueillis au « fil de l'eau » en fonction des disponibilités des services (durée maximum : 2 mois).

Autres stagiaires (exemple : adultes en reconversion, stage pôle emploi...)

Pour tout autre demande de stage, merci de contacter Mme Dominique HERLEDAN, responsable des ressources humaines au 02 99 29 67 25, dominique.herledan@culture.gouv.fr

Les demandes de stage sont à adresser à :

Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne
6 rue du Chapitre
CS 24405
35044 RENNES Cédex

Copie par mail : nathalie.maston-magre@culture.gouv.fr